

AFRICAN PARKS NETWORK
REQUEST FOR PROPOSAL (RFP)
Recrutement d'un Cabinet d'Audit Indépendant
Mission d'Audit de Système et Vérification des Dépenses
Projet Natura Tchad 1 (NT1)
Contrat NDICI AFRICA/2023/447-488

1. Contexte

African Parks Network (APN) met en œuvre le projet Natura Tchad 1 (NT1), financé par l'Union Européenne dans le cadre du Contrat NDICI AFRICA/2023/447-488.

Dans le cadre du renforcement du niveau d'assurance sur la gestion du projet et conformément aux échanges intervenus avec la Délégation de l'Union européenne (DUE), APN souhaite recruter un cabinet indépendant pour réaliser une mission d'audit de système et de vérification des dépenses.

Les détails de la mission sont décrits dans les Termes de Référence (TDRs) annexés au présent dossier.

2. Objet de la consultation

La présente consultation vise à sélectionner un cabinet d'audit indépendant chargé de conduire la mission conformément aux TDRs joints.

3. Documents constitutifs du dossier

Le dossier de consultation comprend :

- Le présent Request for Proposal (RFP) ;
- Les Termes de Référence (TDRs) ;
- Toute clarification ou addendum éventuellement émis par APN pendant le processus.

En cas de divergence, les Termes de Référence prévalent sur tout autre document.

4. Calendrier indicatif

Etape	Date
Publication de l'appel d'offres	22 juin 2026
Date limite de demande de clarification	06 juillet 2026
Transmission des réponses aux clarifications	10 juillet 2026
Date limite de soumission des offres	24 juillet 2026 à 17h00
Evaluation des offres	27 juillet au 07 août 2026
Notification du cabinet retenu	12 août 2026
Finalisation des négociations et signature du contrat	13 août au 31 août 2026
Réunion de lancement (Kick-off Meeting)	02 novembre 2026
Démarrage prévisionnel de la mission	16 novembre 2026

APN se réserve le droit d'ajuster ce calendrier si nécessaire.

5. Conditions de participation

Peuvent participer les cabinets répondant aux exigences définies dans les TDRs.

Les cabinets devront démontrer :

- leur existence légale ;
 - leur capacité technique ;
 - leur capacité financière ;
 - leur expérience pertinente ;
 - leur indépendance.
-

6. Prévention des conflits d'intérêts

Les soumissionnaires devront déclarer tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent pouvant affecter leur indépendance.

Toute situation susceptible de compromettre l'objectivité du cabinet devra être portée à la connaissance d'APN.

7. Contenu des offres

7.1 Offre technique

L'offre technique devra comprendre :

- Lettre de soumission ;
- Compréhension de la mission ;
- Méthodologie proposée ;
- Approche d'échantillonnage ;
- Calendrier détaillé ;
- Composition de l'équipe ;
- CV du personnel clé ;
- Références pertinentes ;
- Tout document requis par les TDRs.

7.2 Offre financière

L'offre financière devra comprendre :

- Lettre de soumission ;
- Décomposition détaillée des honoraires ;
- Nombre de jours/homme par profil ;
- Frais remboursables éventuels ;
- Conditions de paiement.

7.3 Offre administrative

L'offre administrative devra comprendre l'ensemble des documents exigés aux TDRs.

8. Modalités de soumission

Les offres devront être soumises au plus tard le :

06 2026 à 17h00

Les offres pourront être transmises :

Par courrier électronique :

zakariak@africanparks.org

ou

Sous pli fermé :

La base logistique de l'APN à Ndjamena sis au quartier NAGA II 4eme Arr. rue 4242 porte 61 L'objet du courriel ou la mention portée sur l'enveloppe devra être :

"Audit de système et vérification des dépenses – Projet Natura Tchad 1 (NT1)"

Les offres technique, financière et administrative devront être présentées sous des fichiers ou enveloppes distincts.

Toute offre reçue après la date limite sera rejetée.

9. Demandes de clarification

Toute demande de clarification devra être adressée exclusivement par écrit à :

Eric Tamko

erict@africanparks.org

Les réponses seront communiquées de manière équitable à l'ensemble des soumissionnaires.

10. Evaluation des offres

Les offres seront évaluées conformément aux critères définis dans les TDRs.

Evaluation technique : 80 %

- Compréhension : 15 %
- Méthodologie : 25 %
- Expérience : 15 %
- Equipe : 15 %
- Approche basée sur les risques : 10 %

Evaluation financière : 20 %

Seules les offres conformes aux exigences administratives et ayant obtenu une note technique satisfaisante seront considérées pour l'évaluation financière.

11. Maintien de l'équipe clé

Le cabinet retenu devra maintenir disponibles les membres clés de l'équipe proposés dans son offre (Engagement Partner, Audit Manager, Auditeurs Seniors et Expert Technique) jusqu'au démarrage effectif de la mission.

Tout remplacement d'un membre clé de l'équipe devra être préalablement approuvé par APN et justifié par des circonstances exceptionnelles. Le profil de remplacement devra présenter des qualifications et une expérience au moins équivalentes à celles de la personne initialement proposée.

12. Réserve de droits

APN se réserve le droit :

- d'annuler la procédure ;
- de modifier le calendrier ;
- de demander des clarifications ;
- de ne pas attribuer le marché ;
- de négocier certains aspects de l'offre retenue.

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée par les soumissionnaires du fait de leur participation à cette consultation.

13. Archivage et traçabilité

L'ensemble du processus de sélection fera l'objet d'une documentation et d'un archivage complets conformément aux exigences d'APN et de l'Union Européenne.

Les soumissionnaires devront conserver les documents relatifs à leur offre pendant toute la durée du processus.

Fait à N'Djamena

Le 06/07/2026

Pour African Parks Network,
Le Directeur Pays Tchad

